



Maladie professionnelle et fin de contrat

Par Falda

Bonjour. Mon contrat cdi insertion prend fin le 30 avri 2023. Je devais me faire opérer du canal carpien en mars sauf que mon chirurgien s'est cassé le genou. L'opération est reportée mais aucune date à l'horizon. Celui ci ne peut encore opérer. La CPAM a reconnu le canal carpien comme maladie professionnelle. Ma question est. Dois je me mettre en arrêt maladie avant la fin de mon contrat pour percevoir des indemnités plus importantes de la CPAM. Ou dois je attendre la fin de mon contrat et m'inscrire au pôle emploi et attendre l'opération ? Je crains de perdre en indemnités. Que faire ? Cordialement

By